



## AVIS AU PUBLIC

### Élections européennes du 9 juin 2024 (article 12 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003)

Les listes électorales pour les élections européennes du 9 juin 2024, provisoirement arrêtées le 15 avril 2024, sont déposées au secrétariat de l'administration communale de Garnich pour inspection du

**16 au 23 avril 2024 inclus.**

Pendant la période ci-dessus tout citoyen

- a) peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu
- b) est invité de produire, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la Cour administrative, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Garnich, le 15 avril 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

La bourgmestre,  
Sonia FISCHER-FANTINI

La secrétaire communale,  
Mireille SCHMIT